

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

FAIT en double exemplaires, en langue anglaise et française, les deux textes faisant également foi, à Washington, ce 24^{ième} jour de février, 1977.

J. R. MCKINNEY

Pour le Gouvernement du Canada

FREDERICK IRVING

Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique